

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/6803
18 octobre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 18 OCTOBRE 1965 ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

Sur les instructions de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir pour l'information des membres du Conseil de sécurité le texte ci-après du communiqué du Gouvernement royal du Cambodge en date du 17 octobre 1965 :

"Le 15 octobre 1965, l'aviation américano-sud-vietnamienne a effectué, de 17 h 15 jusqu'à la nuit tombante, trois raids successifs sur notre village de Bathu, Khum de Samrong, Srok de Svay Teap, dans la province de Svay Rieng.

Le premier raid fut entrepris par 5 avions dont 4 appareils skyraiders et 1 avion d'observation, le second par 6 avions dont 4 appareils skyraiders, 1 avion d'observation et 1 quadrimoteur, et le troisième par 1 avion d'observation et un nombre d'appareils qui n'a pu être déterminé exactement en raison de l'obscurité.

Cette lâche agression des forces aériennes américano-sud-vietnamiennes contre de paisibles paysans sans défense, dans un lieu situé nettement à l'intérieur du territoire cambodgien, a causé de nombreuses victimes et d'importants dégâts que la CIC et les attachés militaires étrangers ont pu constater 'de visu', le 16 octobre 1965 et qui, à cette date, étaient les suivants :

- 7 morts et 6 blessés graves,
- 51 habitations détruites ou incendiées, certaines d'entre elles par des bombes au napalm,
- 52 buffles tués (sans compter d'autres animaux domestiques) et 39 autres blessés.

En outre, à l'intérieur du village :

- 12 cratères de bombes de grand calibre dont la plupart ont plus de 13 mètres de diamètre et environ 10 mètres de profondeur, 30 traces de rockets et de nombreux débris de bombes au napalm ont été découverts,
- 1 bombe et 5 rockets non explosés ont été retrouvés.

Cette odieuse agression sans excuse constitue une nouvelle preuve de l'extrême sauvagerie des forces américano-sud-vietnamiennes pour lesquelles le massacre de populations civiles sans défense devient une pratique normale.

Le gouvernement royal élève la plus solennelle protestation contre une telle provocation d'un caractère intolérable contre le Cambodge et fait en même temps appel à tous les pays épris de paix et de justice afin qu'ils prennent sans tarder les mesures nécessaires susceptibles d'empêcher le renouvellement des crimes aussi inqualifiables perpétrés par ceux qui ne se gênent plus de se mettre délibérément au ban des peuples civilisés."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH

